



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 057-245700695-20250303-D2025_25_SI-AR

DECISION 2025-25

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2456MRNN - Scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, notifié le 23 octobre 2024 concernant le lot n° 1 – Mobilier, passé avec l'entreprise MEUBLES LAGRANGE SARL à 54300 MONCEL LES LUNEVILLE et conclu pour un montant total de 578 468,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise MEUBLES LAGRANGE SARL pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 4,94 % en plus-value, soit pour un montant de plus 28 583,33 € H.T est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1, à la somme de 607 051,33 € H.T., soit 728 461,60 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 3 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET

